RUBRIQUES	Brut	Amortissement provisions	Net 31/12/10	Net 31/12/09
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	42 083	(42 083)	-	-
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets et droits similaires	864 592	(770 732)	93 860	32 868
Fonds commercial				
Immobilisations incorp. en cours	4 026		4 026	25 000
Autres immobilisations incorporelles	-		-	-
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
	910 702	(812 816)	97 886	57 868
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., mat. et outillage ind.	838 282	(610 162)	228 120	293 295
Autres immobilisations corporelles	2 665 207	(2 073 725)	591 483	763 599
Immobilisations corp. en cours	3 617		3 617	
Avances et acomptes				
	3 507 106	(2 683 886)	823 220	1 056 895
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E.				
Autres participations	6 262 454	(6 262 294)	160	-
Créances rattachées à participations	5 655 430	(2 253 408)	3 402 022	3 070 827
Autres titres immobilisés	200 000		200 000	200 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	81 868	-	81 868	112 839
	12 199 753	(8 515 702)	3 684 050	3 383 666
ACTIF IMMOBILISE	**16 617 560**	**(12 012 404)**	**4 605 156**	**4 498 429**
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	172 240		172 240	94 303
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours de product. de services			-	-
Stocks de produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
	172 240		172 240	94 303
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	45 686		45 686	180 421
Créances clients et comptes rattachés	1 145 884		1 145 884	1 019 544
Autres créances	2 196 418	(138 021)	2 058 396	2 423 769
Capital souscrit et appelé, non versé				
	3 387 988	(138 021)	3 249 967	3 623 734
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	20 445 307		20 445 307	28 142 431
Disponibilités	2 902 273		2 902 273	119 643
Charges constatées d'avance	339 711	-	339 711	120 333
	23 687 291	-	23 687 291	28 382 408
ACTIF CIRCULANT	**27 247 520**	**(138 021)**	**27 109 498**	**32 100 445**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	1 639 683	-	1 639 683	2 006 605
TOTAL GENERAL	**45 504 764**	**(12 150 426)**	**33 354 338**	**38 605 479**

BILAN PASSIF

RUBRIQUES			Net 31/12/10	Net 31/12/09
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	533 068	533 068	524 453
Primes d'émission, de fusion, d'apport...			95 430 989	94 229 066
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			796	796
Réserves statutaires et contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(69 208 011)	(61 417 561)
Résultat de l'exercice			(7 511 610)	(7 790 450)
			19 245 231	25 546 304
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			-	(0)
PROVISIONS REGLEMENTEES				
CAPITAUX PROPRES			**19 245 231**	**25 546 304**
Fonds non remboursables et assimilés			6 522 178	6 522 178
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES			**6 522 178**	**6 522 178**
Provisions pour risques			2 979 200	2 148 368
Provisions pour charges			194 508	202 289
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			**3 173 708**	**2 350 657**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-	-
Emprunts et dettes financières divers			106 914	106 915
			106 914	106 915
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			2 613	-
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 563 584	1 693 173
Dettes fiscales et sociales			1 551 716	1 146 207
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	-
Autres dettes			150	150
			3 115 450	2 839 531
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			1 185 343	1 229 650
DETTES			**4 410 321**	**4 176 095**
Ecarts de conversion passif			2 900	10 245
TOTAL GENERAL			**33 354 338**	**38 605 479**

COMPTE DE RESULTAT (Première partie)

RUBRIQUES	France	Export	Net 31/12/10	Net 31/12/09
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	150 707	7 924 586	8 075 293	4 759 345
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**150 707**	**7 924 586**	**8 075 293**	**4 759 345**

Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	920	-
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	227 982	190 627
Autres produits	157 986	120 382
PRODUITS D'EXPLOITATION	**8 462 181**	**5 070 354**

CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises (et droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	207 723	207 337
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	(77 937)	(54 081)
Autres achats et charges externes	9 592 482	9 671 178
	9 722 269	9 824 434
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	183 630	148 504
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	3 364 987	2 940 538
Charges sociales	1 592 828	1 393 524
	4 957 815	4 334 061
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	355 701	355 070
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	93 420	44 601
Dotations aux provisions pour risques et charges	123 328	55 430
	572 449	455 101
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	98 571	82 985
CHARGES D'EXPLOITATION	**15 534 733**	**14 845 085**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(7 072 552)**	**(9 774 732)**

COMPTE DE RESULTAT (Deuxième partie)

RUBRIQUES	Net 31/12/10	Net 31/12/09	
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(7 072 552)**	**(9 774 732)**	
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	842 703	345 038	
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	
Différences positives de change	420 765	210 800	*
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 824	539 596	
	1 276 292	1 095 434	
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 540 915	1 007 253	
Intérêts et charges assimilés	970 818	267 270	
Différences négatives de change	533 046	236 954	*
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-	
	3 044 778	1 511 477	
RESULTAT FINANCIER	**(1 768 486)**	**(416 042)**	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(8 841 038)**	**(10 190 774)**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 005	849 078	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12	11 117	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
	2 017	860 196	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	195	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 752	75 603	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	
	1 752	75 798	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**264**	**784 398**	
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	(1 329 163)	(1 615 926)	
TOTAL DES PRODUITS	**9 740 490**	**7 243 380**	
TOTAL DES CHARGES	**17 252 101**	**15 033 830**	
BENEFICE OU PERTE	**(7 511 610)**	**(7 790 450)**	

* un reclassement entre les produits et les charges de différences de change a été effectué sur 2009 (217 K€)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(Montants en milliers d'euro, sauf nombre d'actions et données par action)

	Capital		Prime			Total capitaux
	Nombre d'actions	Montant	d'émission	Réserves	Autres	propres
Au 31 décembre 2005	**23 038 963**	**369**	**56 431**	**(40 665)**	**5**	**16 141**
Emission de nouveaux BSA			4			4
Exercice de BSA	396 407	6	1 147			1 153
Exercice des options de souscriptions d'actions	445 140	6	732			738
Frais d''opérations financières			(311)			(311)
Résultat de la période				(4 670)		(4 670)
Subvention d'investissement					(2)	(2)
Au 31 décembre 2006	**23 880 510**	**382**	**58 002**	**(45 334)**	**3**	**13 053**
Augmentation de capital	800 000	13	6 082			6 095
Emission de nouveaux BSA						-
Exercice de BSA	1 574 989	25	6 499			6 524
Exercice des options de souscriptions d'actions	188 135	3	444			447
Frais d''opérations financières			(632)			(632)
Attribution d'actions gratuites	226 400	4	(4)			0
Résultat de la période				(7 449)		(7 449)
Subvention d'investissement					-2	(2)
Au 31 décembre 2007	**26 670 034**	**426**	**70 392**	**(52 783)**	**2**	**18 037**
Augmentation de capital						-
Emission de nouveaux BSA						-
Exercice de BSA	65 516	1	93			94
Attribution options gratuites aux salariés	117 400	2	(2)			-
Exercice des options de souscriptions d'actions	25 000	0	188			189
Frais d''opérations financières			(23)			(23)
Résultat de la période				(8 634)		(8 634)
Subvention d'investissement					(1)	(1)
Au 31 décembre 2008	**26 877 950**	**430**	**70 649**	**(61 417)**	**1**	**9 663**
Augmentation de capital	4 161 075	67	15 537			15 604
Emission de nouveaux BSA						-
Exercice de BSA	414 384	7	1 444			1 450
Attribution options gratuites aux salariés	20 500	0	0			-
Exercice des options de souscriptions d'actions	227 450	4	817			821
Conversion d'O. C. 2010	1 076 923	17	6 983			7 000
Frais d''opérations financières			(1 201)			(1 201)
Résultat de la période				(7 790)		(7 790)
Subvention d'investissement					0	-
Au 31 décembre 2009	**32 778 282**	**524**	**94 229**	**(69 208)**	**1**	**25 546**
Augmentation de capital	463 097	7	1 424			1 431
Emission de nouveaux BSA						-
Exercice de BSA						-
Exercice des options de souscriptions d'actions	12 075	0	15			15
Frais d''opérations financières			(236)			(236)
Attribution d'actions gratuites	63 300	1	(1)			-
Résultat de la période				(7 512)		(7 512)
Actions propres						-
Au 31 décembre 2010	**33 316 754**	**533**	**95 431**	(76 720)	**1**	**19 245**

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	5 655 430		5 655 430
Prêts			
Autres immobilisations financières	312 358	200 000	112 839
	5 967 788	200 000	5 768 270
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	165 074	165 074	
Autres créances clients	1 145 884	1 145 884	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	58	58	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - Impôts sur les bénéfices	1 329 163	1 329 163	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	510 019	510 019	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	91 243	91 243	
Etat - Divers			
Groupe et associés	100 073	100 073	
Débiteurs divers	46 474	46 474	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	339 711	335 688	4 023
TOTAL GENERAL	**9 695 488**	**3 923 676**	**5 772 293**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-		
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 2 ans maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	6 522 178	6 522 178		
Emprunts et dettes financières divers	106 914	106 914		
Fournisseurs et comptes rattachés	796 884	796 884		
Personnel et comptes rattachés	810 672	810 672		
Sécurité sociale et autres organismes	437 736	437 736		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	205 270	205 270		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	98 038	98 038		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	769 313	769 313		
Autres dettes	150	150		
Dette représentat. de titres empruntés				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 185 343	1 185 343		
TOTAL GENERAL	**10 932 499**	**10 932 499**	-	-

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010

SOMMAIRE **PAGE**

1.	NATURE DE L'ACTIVITE	2
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
3.	ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	7
4.	ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010	8
5.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10
6.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11
7.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12
8.	STOCKS	13
9.	CREANCES	13
10.	DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	13
11.	VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR ECHEANCE	14
12.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	14
13.	DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	14
14.	CAPITAL SOCIAL	14
15.	FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILES	17
16.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18
17.	DETTES FINANCIERES	19
18.	DETTES DIVERSES	19
19.	DETAIL DES CHARGES A PAYER	20
20.	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	20
21.	SITUATION FISCALE LATENTE	20
22.	TRANSACTIONS AVEC LES FILIALES	21
23.	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	21
24.	CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	22
25.	HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	23
26.	TRANSACTIONS REALISEES AVEC DES PARTIES LIEES	24
27.	EFFECTIF MOYEN	24
28.	DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION	24
29.	FILIALES ET PARTICIPATIONS	24
30.	ETABLISSEMENT DE COMPTES CONSOLIDES	25
31.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	25

1. NATURE DE L'ACTIVITE

ExonHit Therapeutics est une société de découverte et de développement de produits diagnostiques et thérapeutiques, développant son propre portefeuille dans le domaine des maladies neurodégénératives et le cancer, et travaillant en partenariat avec de grands groupes industriels et des centres hospitalo-universitaires.

La Société a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, ExonHit Therapeutics SA est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris (code ISIN : FR0004054427).

Présentation du moteur de découverte

La Société a mis au point des technologies propriétaires permettant d'exploiter l'épissage alternatif de l'ARN, un processus biologique complexe,qui joue un rôle reconnu dans les maladies. Cette expertise a permis à la Société de construire une plateforme de découverte de diagnostics innovants et de nouveaux médicaments.

L'épissage alternatif de l'ARN est un processus biologique naturel essentiel grâce auquel un seul gène peut donner naissance à plusieurs protéines. Des anomalies de l'épissage alternatif de l'ARN peuvent conduire à la production de différentes versions de protéines qui peuvent entraîner, ou contribuer au développement de différentes maladies.

La Société a développé un procédé et des outils uniques utilisant une biopuce appelée SpliceArray™ qui permet d'identifier ces anomalies sur l'ensemble du génome humain. Elle les a intégré dans une plateforme de découverte qui, combinée à son savoir-faire pour identifier les séquences d'événements moléculaires et cellulaires associées aux maladies et difficilement détectables au moyen d'autres technologies, permet de sélectionner de nouvelles cibles thérapeutiques et de nouvelles signatures diagnostiques.

Des brevets portant à la fois sur la plateforme de découverte et ses applications sont déjà accordés aux Etats-Unis et en Europe. Ces brevets couvrent non seulement la mise au point et la conception d'outils de recherche, notamment des puces à ADN, mais aussi leurs applications dans des domaines aussi fondamentaux que les diagnostics, les traitements médicamenteux personnalisés ou la détection d'effets indésirables.

Présentation du portefeuille de produits :

La Société exploite sa propriété intellectuelle dans deux domaines clés d'application : le diagnostic et le thérapeutique.

Cette exploitation est réalisée, d'une part, en menant ses propres développements dans le domaine des maladies neurodégénératives et des cancers et, d'autre part, dans le cadre d'accords de collaboration de services avec des laboratoires pharmaceutiques et des instituts de recherche comme bioMérieux, Allergan et l'Institut Gustave Roussy.

Dans le domaine diagnostique, ExonHit Therapeutics a présenté en octobre 2009 les résultats cliniques du groupe de validation « patients atteints de la maladie d'Alzheimer contre sujets sains » pour le test sanguin AclarusDx™. Ce test permettra de distinguer les patients souffrant de la maladie d'Alzheimer

des individus sains. La mise sur le marché de ce diagnostic clinique se fera après avoir obtenus le marquage CE en Europe et l'enregistrement « Diagnostic in vitro » aux Etats-Unis. Pour l'Europe, cette commercialisation passera également par la mise en œuvre d'un accord avec un laboratoire centralisé. La Société a en outre mis en place une structure de développement conformément aux standards réglementaires en Europe et aux Etats-Unis pour lancer des produits uniquement destinés à des travaux de recherche (*research use only*). La Société a mis sur le marché son premier produit diagnostique destiné à des travaux de recherche dans le cadre de la maladie d'Alzheimer fin 2009, la commercialisation en tant que diagnostic in vitro (IVD) en Europe étant attendue pour 2011.

Dans le domaine thérapeutique, la Société développe son propre portefeuille de médicaments pour les proposer en licence aux sociétés pharmaceutiques. La Société a complété en 2009 un essai clinique de Phase IIA pour son candidat-médicament phare dans le traitement de maladie d'Alzheimer, l'EHT 0202. Ce dernier présente une bonne sécurité d'emploi, est globalement bien toléré chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, et pourrait potentiellement en améliorer la cognition . La Société cherche maintenant des partenaires industriels ou financiers pouvant assurer la suite du développement clinique et la commercialisation de ce produit sous licence. En parallèle, une licence sur le produit le plus avancé issu de la collaboration avec Allergan a été cédée à Bristol Myer Squibb (BMS) en 2010. BMS devrait assurer désormais le développement de ce produit en commençant par un essai clinique de phase II dans le domaine des douleurs neuropathiques, et la Société pourrait recevoir des paiements d'étapes liés au succès de ce développement, ainsi que des redevances lors de la commercialisation.

Enfin, la Société dispose en propre et en partenariat d'autres candidats produits à des stades plus précoces à la fois dans les domaines diagnostique et thérapeutique.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 99-03) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, indépendance des exercices, permanence des méthodes). La Société dispose des fonds propres suffisants pour poursuivre son développement au cours des douze prochains mois. La Société présente dans son bilan au 31 décembre 2010 des disponibilités et valeurs mobilières de placement d'un montant total de 23,3 millions d'euros (cf Note 12) investis en FCP monétaires à valeur liquidative quotidienne et faible volatilité et comptes à terme auprès de la Société Générale, de la BNP Paribas, et de la Banque Populaire, en France.

D'autre part, la Société a émis en novembre 2006 pour 13,5 millions d'euros d'obligations convertibles à maturité novembre 2011 (cf Note 15). En 2009, 1.076.923 des 2.080.335 obligations convertibles ont été converties en actions. La dette représentée par ces obligations convertibles a été ramenée à 6,5 millions d'euros. En application du principe de prudence, ces obligations arrivant à maturité en novembre 2011, la direction de la Société a décidé d'enregistrer une provision pour prime de remboursement dans les comptes pour tenir compte du risque de non conversion des obligations. Le montant est de 1 254 K€ et correspond à la différence entre la valeur de remboursement de 7,75 € et le prix d'émission de 6,50 € multiplié par le nombre d'obligations à rembourser (1.003.412).

Ces principes comptables requièrent de la part de la Direction la détermination de certaines estimations et hypothèses pouvant avoir une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations sont toujours susceptibles de différer de ces estimations initiales.

Les éléments retenus en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

2.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la Société incluent des produits de recherche et développement, des subventions reçues d'organismes publics, et des produits liés aux ventes de services

Les produits de recherche et développement sont principalement issus de contrats de recherche signés entre la Société et des partenaires stratégiques pharmaceutiques ou diagnostiques. L'objet et la durée des contrats sont variables. Ces contrats peuvent couvrir des étapes différentes de processus de recherche et développement d'un médicament ou d'un diagnostic. Certains contrats sont concentrés sur un stade particulier du processus de recherche et développement, comme la toxicologie, alors que d'autres couvrent tout le processus de recherche et développement des produits diagnostiques ou thérapeutiques. Selon ces contrats, la Société reçoit en général les différents types de paiements suivants :

- *un montant non remboursable reçu à la signature du contrat* : ce montant est immédiatement enregistré en chiffre d'affaires dès lors que sa recouvrabilité est assurée et à condition qu'aucune obligation future ne subsiste à la charge du Groupe, qu'il n'existe pas de condition de validation préalable par le cocontractant, et qu'il n'existe pas d'autre obligation future au titre d'un contrat connexe. Dans le cas contraire, ce montant est enregistré en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat ;

- *des paiements de recherche et développement* : ces montants sont en général reçus trimestriellement. Soit ils sont liés au nombre de personnes dédiées par la Société au programme de recherche, soit ils représentent un montant forfaitaire. Dans le premier cas, à partir du moment où le nombre de personnes dédiées correspond à celui stipulé dans le contrat, le montant est reconnu en chiffre d'affaires linéairement sur la période de développement correspondante. Dans le deuxième cas, il est en général appliqué un taux de marge estimé sur la totalité de la prestation, et le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de l'avancement des travaux ;

- *des paiements non remboursables liés au franchissement des étapes clés des programmes de recherche et développement* : ces montants sont enregistrés en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat dès qu'ils sont définitivement acquis lorsqu'il existe une obligation de performance et que la juste valeur associée à chaque sous-phase du programme de recherche et développement ne peut pas être démontrée. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en chiffre d'affaires à la date de franchissement de l'étape clé ;

Les ventes de service SpliceArray sont reconnues lorsque la prestation a été réalisée.

Les paiements reçus avant que les critères de comptabilisation en chiffre d'affaires ne soient remplis sont inscrits au bilan en produits constatés d'avance.

La Société inclut dans les produits les subventions reçues d'organismes publics au fur et à mesure de leur octroi. Lorsque ces subventions sont assorties de conditions particulières, leur comptabilisation en produit d'exploitation reste subordonnée à la réalisation de ces conditions. Les recettes issues de ces subventions et s'inscrivant dans le cadre de programme de recherche à long terme sont enregistrées en produits selon la méthode du pourcentage d'avancement, à défaut de phases prédéfinies ou d'exigences techniques particulières. Une fois les conditions remplies ou les étapes du projet franchies, ces subventions sont définitivement acquises à la Société.

2.2. Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et de charges d'amortissement d'immobilisations sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ces frais, dont le montant s'élève à 6 040 K€ contre 7 219 K€ pour l'exercice précédent, ouvrent droit en France, en partie et sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. Lorsqu'il n'a pu être utilisé pour compenser un impôt dû, le crédit d'impôt fait l'objet d'un remboursement dans la quatrième année suivant sa constatation. A compter de l'exercice 2008, le crédit d'impôt recherche est uniquement fonction du volume des frais de recherche et développement. De plus, l'état a reconduit la possibilité de demander le remboursement anticipé de ces crédits. Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre de l'exercice 2010 s'élève à 1 329 K€ contre 1 653 K€ au titre de l'exercice 2009.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Afin de déterminer les conséquences de l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-6 au 1er janvier 2005, des travaux ont été réalisés en interne sur les immobilisations incorporelles et corporelles. Les durées d'amortissement pratiquées jusqu'à présent ainsi que la décomposition de ces immobilisations sont conformes à la nouvelle réglementation.

- **Immobilisations incorporelles**

Elles sont composées :
- de frais de constitution initiale de la société, amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans,
- de logiciels, amortis selon le mode linéaire sur des durées variant de 1 à 3 ans,
- de licences, de brevets acquis et de marques, amortis selon le mode linéaire sur des durées respectives de 3 ans et 5 ans.

Lors de l'arrêté des comptes, la Société revoit systématiquement la valeur nette comptable de ces immobilisations incorporelles. S'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur, la Société réalise un test de dépréciation, et calcule la juste valeur de l'actif selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la juste valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, la Société comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immobilisation incorporelle et sa juste valeur. Aucune dépréciation exceptionnelle n'a été constatée aux 31 décembre 2010 et 2009.

Les coûts fixes d'étude et de réalisation des biopuces basées sur la technologie Affymetrix (*Design Fees*) sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre une utilisation future et sont amortis de manière linéaire sur une durée de vie estimée à 3 ans. Si la commercialisation d'une de ces puces venait à être abandonnée, ces coûts seraient alors sortis des immobilisations incorporelles et amortis de manière exceptionnelle.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient, constitué de la valeur d'acquisition et des frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilité des biens, selon les modalités suivantes :

	Méthode	**Durée**
Agencements et installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles est enregistrée lorsqu'il apparaît que leurs valeurs nettes comptables deviennent, de façon irréversible, supérieures aux flux futurs de trésorerie actualisés dégagés par leur exploitation. Aucune provision n'a été comptabilisée aux 31 décembre 2010 et 2009.
Des cessions d'immobilisations ont été effectuées au cours de l'exercice 2010 comprenant principalement des mises au rebut de matériels informatiques pour 52 K€.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent :

- les investissements (titres de participation et créance rattachée) effectués dans la filiale américaine, ExonHit Therapeutics, Inc.
- les dépôts et cautionnement
- un contrat de liquidité

Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité et respectivement à 100% et à hauteur de la situation nette de la filiale. La valeur d'utilité s'apprécie en tenant compte des perspectives d'activité et de rentabilité de la participation. La valeur d'utilité de la participation dans ExonHit Therapeutics, Inc. a été revue au 31 décembre 2010. Une provision supplémentaire de 287 K€ a été enregistrée sur l'exercice 2010 sur la créance rattachée à hauteur de la situation nette négative de la filiale. Au 31 décembre 2010, les titres de participation et les créances rattachées sont provisionnés à hauteur de 6 262 K€ et 2 253 K€ respectivement.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur historique. Une provision est constituée sur les créances pour ramener la valeur historique à la valeur de réalisation lorsque celle-ci est inférieure.

2.6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.
Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

2.7. Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur au jour de l'opération. En fin d'exercice, les créances et dettes en devises sont converties au taux de clôture et les gains ou pertes de change latents sont enregistrés au bilan dans les comptes augmentation ou diminution de créances et de dettes. Les pertes latentes non couvertes sont intégralement provisionnées.

2.8. Provision pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC (cf note 16).

2.9. Options et bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

2.10. Droit individuel à la formation (DIF)

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucune provision. Une mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de salariés.

3. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

1) Partenariat avec Allergan

Le 20 décembre 2002, la Société a signé un accord de collaboration avec la société Allergan Sales L.L.C. (« Allergan »), une filiale d'Allergan, Inc., société pharmaceutique américaine cotée au *New York Stock Exchange*. La collaboration de la Société avec Allergan porte sur le développement de nouveaux médicaments dans les domaines de l'ophtalmologie, de la douleur et des maladies neurodégénératives. En rémunération des efforts de recherche réalisés par la Société dans le cadre de cette collaboration, Allergan effectue des paiements annuels de recherche et développement. Ces paiements sont ajustés à la hausse chaque année en fonction de la progression de l'indice PPIPP (*Producer Price Index for Pharmaceutical Preparation*) publié par le *U.S. Department of Labor, Bureau of Labor statistics*. La Société peut également recevoir des paiements d'Allergan liés au franchissement d'étapes clés du programme. Outre ces paiements, la Société recevra des redevances sur les ventes de produits issus de cette collaboration. La Société a également des options de co-développement et co-commercialisation dans des domaines thérapeutiques qui sont en dehors des secteurs stratégiques clés d'Allergan. En cas d'exercice de ces options, ExonHit Therapeutics recevra une part des profits sur tous les médicaments commercialisés faisant l'objet des options exercées.

Dans un premier temps, les demandes de brevets sur les cibles et sur les méthodes d'utilisation de ces cibles issues de la collaboration sont la propriété de la Société qui garde le droit de prendre toutes les décisions de protection de propriété industrielle en consultation avec le comité scientifique en charge de superviser et de gérer cette collaboration. Cependant, sur certaines cibles sélectionnées, les demandes de brevets feront l'objet d'une propriété conjointe entre Allergan et ExonHit Therapeutics. Allergan possédera des droits exclusifs mondiaux sur les composés développés dans les domaines de l'ophtalmologie et de la douleur. La Société dispose d'une option pour exercer les droits de co-développement et de co-commercialisation des composés issus de la collaboration dans le champ d'applications autres que la douleur, l'ophtalmologie et les maladies neurodégénératives. Ces droits de co-développement et de co-commercialisation des composés issus de la collaboration cessent en cas de non-respect des clauses contractuelles.

Cette collaboration avait initialement une durée de cinq ans. Allergan et la Société ont conclu le 14 mars 2005 un avenant en vertu duquel l'accord de collaboration a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en décembre 2007. Un nouvel avenant a été signé en juillet 2006 prolongeant la collaboration jusqu'en décembre 2009. En décembre 2007, ces deux avenants ont été regroupés dans un nouveau contrat qui en outre procurait à Allergan une option pour renouveler cette collaboration pour deux années

supplémentaires jusqu'à décembre 2011, option qui a été exercée par Allergan en 2008. Dans le même temps, un accord de conseil a été signé en mars 2008 avec les fondateurs de la Société qui continuent à soutenir l'effort de recherche.

Les paiements de R&D effectués par Allergan à ExonHit dans le cadre de l'avenant de décembre 2007 ont été augmentés et certains autres termes du contrat ont été revus. Ce nouvel amendement a conduit à changer l'estimation de la linéarisation des revenus afin de les étaler jusqu'en décembre 2011.

2) Partenariat avec bioMérieux

ExonHit Therapeutics a choisi de nouer des partenariats avec des sociétés leaders dans le domaine du diagnostic pour pouvoir tirer profit du développement de ce marché.

Après un premier accord de recherche conclu en 2000, la Société a signé le 1er janvier 2003 un accord de recherche et développement avec la société bioMérieux. Cet accord portait initialement uniquement sur le cancer du sein et a été renouvelé en 2005 pour une durée de 6 ans. Le domaine du contrat de recherche avec bioMérieux couvre désormais tous les diagnostics sanguins et tissulaires dans le domaine des cancers, incluant, outre le cancer du sein, celui du colon et de la prostate.

En rémunération des efforts de recherche réalisés par la Société dans le cadre de cette collaboration, bioMérieux effectue des paiements de recherche et développement par projet diagnostic. La Société peut également recevoir des paiements de bioMérieux liés au franchissement d'étapes clés pour chaque projet. Outre ces paiements, la Société recevra des redevances sur les ventes réalisées dans le cadre d'une option de licence commerciale exclusive et mondiale d'utilisation et d'exploitation des résultats de la collaboration.

Les revenus issus de cette collaboration avaient été initialement comptabilisés dans le cadre d'un accord multi-projets attribuant la même valeur à chacun des projets initiés. La signature d'un avenant rendant les 2 derniers projets optionnels, la politique de reconnaissance des revenus a été modifiée. Ce changement est effectué de manière prospective car il s'agit d'un changement d'estimation. Ainsi, le revenu issu du projet en cours (cancer de la prostate) sera reconnu sur la durée résiduelle des travaux à réaliser par ExonHit pour un montant moindre que les revenus initialement reconnus sur le projet précédent (cancer du colon). Cette reconnaissance des revenus n'a aucun impact sur les paiements reçus. Les délais supplémentaires nécessaires pour la finalisation du projet ont conduit à changer l'estimation de la linéarisation des revenus, les travaux ayant été interrompus en cours d'année en attendant une décision formelle sur le protocole de l'étude pour le dépistage du cancer de la prostate.

4. ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010

a) Revenus provenant d'un accord de licence (Allergan / Bristol-Myers Squibb Company)

Le 3 mars 2010 la société a annoncé la signature par Allergan, Inc. et Bristol-Myers Squibb Company d'un accord de licence exclusive mondiale portant sur le développement et la commercialisation d'EHT/AGN 0001 (AGN-209323), le composé le plus avancé de la collaboration d'ExonHit avec Allergan. L'accord entre Allergan et Bristol-Myers Squibb comprend aussi la cession des droits pour EHT/AGN 0002 et ses autres composés associés. BMS a payé à Allergan $40 million à la signature du contrat de licence concernant ce produit. Conformément au contrat avec Allergan, ExonHit a reçu de cette dernière 10% de ce montant, soit $ 4 million (2.986 K€).

b) Augmentation de capital

Le 15 juin 2010, la Société a émis 463 097 actions nouvelles au prix de souscription de 3,09 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de personne dénommée, soit un montant total levé de € 1,4 million. Cette émission a été réalisée dans le cadre du dispositif fiscal dit « Loi TEPA » (loi N°2007-1223 du 21 août 2007).

c) Le projet d'acquisition de la société RedPath Integrated Pathology

Le 26 avril 2010, la Société et les actionnaires de RedPath Integrated Pathology Inc. (RedPath) ont signé un accord de fusion par lequel la Société s'engageait à racheter, sous réserve de l'approbation de ses propres actionnaires, tous les actifs de RedPath. La transaction portait sur un montant total de $32 million, $22,5 million étant payé immédiatement à la clôture, le reste étant payé au cours des années 2012 et 2013 en fonction d'objectifs de chiffre d'affaires. Le premier paiement devait être effectué en espèces pour $12,5 million et en actions pour $10 million. Le 26 avril, la Société a également consenti à RedPath un prêt relais pour un montant de $1 million (752 K€).

Afin d'approuver l'émission des titres nécessaires au paiement de $10 million en actions, les actionnaires de la société ont été convoqués en assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2010.

Le 16 juin 2010, RedPath a appris que l'organisme régional en charge de l'Assurance Maladie américaine Medicare, Highmark, remettait en cause la couverture et le remboursement de son test. RedPath avait jusqu'au 9 juillet pour remettre à Highmark un dossier en démontrant l'utilité médicale et en justifiant le bénéfice pour les patients.

Le 20 septembre 2010, Highmark annoncait sa décision de rembourser uniquement le test PathFinderTG® pour l'indication cancer du pancréas, ce remboursement étant conditionné à la constitution par RedPath d'une base de données regroupant les résultats des tests de première intention effectués sur les patients couverts par Medicare, et à la transmission à Highmark de ces données à interval régulier. Highmark précisait également que tout autre indication thérapeutique du PathFinderTG® ne ferait plus l'objet d'une prise en charge systématique, le remboursement ne pouvant intervenir que lorsque RedPath aurait soumis à Highmark les résultats d'essais cliniques justifiant l'utilité médicale du test dans ces nouvelles indications.

Le 25 octobre 2010, la société a annoncé la résiliation de l'accord de fusion relatif à l'acquisition de RedPath. A la suite de la décision de Highmark de restreindre le remboursement de la gamme de tests PathFinderTG® au test du cancer du pancréas uniquement, les deux sociétés ne sont pas parvenues à un accord sur de nouvelles conditions financières d'acquisition.

Au 31 décembre 2010, le prêt relais enregistré au cours de l'exercice en créance à court terme ainsi que les intérêts à recevoir ont été comptabilisé en perte financière (741 K€ selon le cours du dollar au 25 octobre 2010). Par ailleurs, les dépenses relatives à cette acquisition, en particulier les frais administratifs et juridiques, comptabilisés en autres créances à court terme, ont été transférés dans les comptes de charge correspondants (1 108 K€).

d) Renouvellement du contrat LFB Partners

Le contrat de consultant avec la société LFB Partners, créée par les fondateurs de la société, a fait l'objet d'un amendement en mars 2010. Celui-ci prévoit des honoraires de 700 K€ pour la période s'achevant le 20 décembre 2011, dont le premier paiement de 400 K€ a été effectué au premier semestre 2010. Au cours des deux années précédentes, la société avait versé à LFB Partners un montant de 400 K€ par an au titre de ce contrat ainsi qu'une prime de 300 K€ lors du renouvellement du contrat de collaboration avec Allergan.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements ayant affecté les valeurs brutes et les amortissements sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Frais de constitution	**42**			**42**
Logiciels	528	78		607
Brevets	60			60
Licences	178	17		195
Marques	2			2
Concessions et droits similaires, brevets...	**769**	**95**		**865**
Autres immos incorporelles				
Immobilisations en cours	**25**	**4**	**25**	**4**
TOTAL VALEUR BRUTE	**837**	**99**	**25**	**911**

AMORTISSEMENTS	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Frais de constitution	**42**			**42**
Logiciels	523	17		540
Brevets	60			60
Licences	151	17		168
Marques	2			2
Concessions et droits similaires, brevets...	**737**	**34**		**771**
Autres immos incorporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL AMORTISSEMENTS	**779**	**34**		**813**

TOTAL VALEUR NETTE	**58**	**65**	**25**	**98**

En 2010, les acquisitions correspondent principalement à des logiciels.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2009 correspondaient à un logiciel installé en 2010.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements ayant affecté les valeurs brutes et les amortissements sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Installations techniques				
Matériel industriel	**815**	**24**		**838**
Outillage industriel				
Autres immos corporelles				
Agencements divers	2 032			2 032
Matériel de transport				
Matériel de bureau & info	491	60	52	499
Mobilier	133	2	2	134
	2 656	**62**	**53**	**2 665**
Immobilisations en cours				
Immobilisations Corporelles en-cours		**4**		4
TOTAL VALEUR BRUTE	**3 471**	**90**	**53**	**3 507**

AMORTISSEMENTS	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Installations techniques				
Matériel industriel	**521**	**89**		**610**
Outillage industriel				
Autres immos corporelles				
Agencements divers	1 375	167		1 542
Matériel de transport				
Matériel de bureau & info	398	62	52	408
Mobilier	120	4		123
	1 893	**233**	**52**	**2 074**
Immobilisations en cours				
Agencement en-cours				
TOTAL AMORTISSEMENTS	**2 414**	**322**	**52**	**2 684**

TOTAL VALEUR NETTE	**1 057**	**-232**	**2**	**823**

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement du matériel informatique et du matériel de laboratoire.

7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les mouvements ayant affecté les valeurs brutes et les provisions pour dépréciation sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Titres de Participation (ExonHit Inc)	**6 262**			**6 262**
Créances rattachées à des participations	**5 038**	**618**		**5 655**
Autres formes de participation				
- Dépôts et cautionnement	*113*	*3*	*34*	*82*
- Contrat de liquidité	*57*	*143*	*115*	*85*
- Actions propres	*143*	*115*	*143*	*115*
Autres immos financières	**313**	**261**	**292**	**282**
TOTAL VALEUR BRUTE	**11 613**	**879**	**292**	**12 200**

PROVISIONS	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Titres de Participation (ExonHit Inc)	**6 262**			**6 262**
Créances rattachées à des participations	**1 967**	**287**		**2 253**
Autres formes de participation				
Autres immos financières				
TOTAL PROVISIONS	**8 229**	**287**		**8 516**

TOTAL VALEUR NETTE	**3 384**	**592**	**292**	**3 684**

Au 31 décembre 2010, la situation nette de la filiale américaine est négative, tout comme en 2009. Une dotation supplémentaire sur créances rattachées aux participations a été comptabilisée au 31 décembre 2010 pour 287 K€ afin d'amener la provision à hauteur de la situation nette négative de la filiale, soit (2.253) K€.

8. STOCKS

Les stocks sont composés de différents modèles de biopuces pour une valeur de 172 K€.

9. CREANCES

(en milliers d'euros)

Créances Nettes	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes versés	**46**	**180**
dont Loyer de Brunel		*15*
dont avance honoraires divers	*46*	*156*
Créances clients et comptes rattachés	**1 146**	**1 019**
dont Allergan	*1 143*	*1 009*
Autres créances	**2 058**	**2 424**
dont Crédit d'Impôt Recherche	*1 329*	*1 616**
dont Etat, TVA	*510*	*563*
dont Produit divers à recevoir (dont dégrèvement TP 2008 & 2009)	*91*	*184*
dont ExonHit Inc	*100*	*52*
dont Provision clients douteux, nette des dépréciations (sous-locataire de l'ancien siège social)	*28*	*8*
Total	**3 250**	**3 624**

* Comprenant une régularisation du CIR 2008 pour -37 K€

10. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	31/12/2010	31/12/2009
Clients, factures à établir (inclus dans créances clients et comptes rattachés)	**3**	-
Produits à recevoir (inclus dans les autres créances)	**1 420**	**1 799**
dont crédit d'impôt recherche de l'exercice.....	1 329	1 616*
dont produits divers à recevoir – dégrèvement Taxe professionnelle 2008.....		81
dont produits divers à recevoir – dégrèvement Taxe professionnelle 2009.....	91	91
dont remboursement IFA	-	12
Intérêts courus à recevoir (inclus dans les disponibilités)	**182**	**46**
Total	**1 605**	**1 845**

* Comprenant une régularisation du CIR 2008 pour -37 K€

11. VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR ECHEANCE

Voir tableau « Etat des échéances des créances et dettes » joint.

12. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités se détaillent comme suit :

	31 décembre	
(en milliers d'euros)	**2010**	**2009**
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées.....	20.445	28.142
Disponibilités.....	2.902	120
Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	**23.348**	**28.262**

Au 31 décembre 2010, les valeurs mobilières de placement étaient principalement composées de :

- SICAV de trésorerie pour un montant de 1.203 K€
- comptes à terme non bloqués pour un montant de 19.242 K€

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élèvent à 13 K€ contre 540 K€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

13. DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont composées de charges relatives à l'exercice 2011 liées essentiellement aux loyers (97 K€), aux abonnements, à la maintenance, aux honoraires (dont LFB Partners 50 K€), aux cotisations, à la sous-traitance et aux assurances. Elles s'élèvent à 340 K€ au 31 décembre 2010 contre 120 K€ au 31 décembre 2009.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 185 K€ au 31 décembre 2010 contre 1 230 K€ au 31 décembre 2009 et correspondent aux travaux facturés à la clôture de l'exercice devant être réalisés au cours de l'années 2011.

14. CAPITAL SOCIAL

14.1. Capital social actuel

Au 31 décembre 2010, le capital social de la société mère est composé de 33 316 754 actions d'une valeur nominale de 0,016 €, toutes de même catégorie, dont 538 472 nouvelles actions émises au cours de l'exercice 2010.

Au cours de l'exercice 2010, 538 472 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 63 300 actions résultant de l'acquisition et l'émission d'action attribuées gratuitement,
- 12 075 actions résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions,
- 463 097 actions résultant de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital (loi « TEPA »).

Le 15 juin 2010, la Société a émis 463 097 actions nouvelles au prix de souscription de 3,09 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, soit un montant total levé de 1 431 K€ (dont 7 K€ de valeur nominale et 1 424 K€ de prime d'émission).

14.2. Capital potentiel

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises à la suite de la conversion des obligations convertibles en actions (1 003 412), de la levée des options de souscription d'actions attribuées (928 584) et de l'acquisition des actions gratuites non encore acquises (146 525), soit 2 078 521 actions, représentant environ 6,24 % du capital de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

Obligations convertibles en actions

Voir 15. « **FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILES**»

Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2010, la Société a octroyé des options de souscription d'actions dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires. A cette date, les options de souscription d'actions en circulation attribuées et non annulées donnent droit à la souscription de 928 584 actions de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'options de souscription d'actions mis en place par la Société :

Libellé du plan	Date de l'octroi	prix exercice du plan (€)	délai fiscal	date échéance du plan	nombre options attribuées initialement	nombre options radiées	nombre options exercées	solde options	nombre d'options non encore acquises	nombre d'options exerçables
Plan 1998	27/01/99	0,016	27/01/04	27/01/09	238 000	-109 000	-129 000	0	0	0
Plan 2000	09/05/00	1,25	09/05/04	09/05/10	441 000	-84 000	-357 000	0	0	0
Plan 2000	08/01/01	4,3	08/01/05	08/01/11	60 000	-6 000	-3 500	50 500	0	50 500
Plan 2000	29/03/01	4,3	29/03/05	29/03/11	189 000	-39 000	-57 650	92 350	0	92 350
Plan 2000	05/03/02	3,75	05/03/06	05/03/12	308 900	-34 967	-172 200	101 733	0	101 733
Plan 2000	09/07/02	3,75	09/07/06	09/07/12	54 900	-6 600	-42 300	6 000	0	6 000
Plan 2001	03/12/02	3,75	03/12/06	03/12/12	77 000	0	-42 500	34 500	0	34 500
Plan 2001	31/03/03	3,75	31/03/07	31/03/13	201 300	-48 700	-70 160	82 440	0	82 440
Plan 2001	05/12/03	3,75	05/12/07	05/12/13	13 000	0	-800	12 200	0	12 200
Plan 2001	31/03/04	3,75	31/03/08	31/03/14	252 392	-108 199	-46 690	97 503	0	97 503
Plan 2005	17/11/05	2,89	17/11/09	17/11/15	21 000	0	0	21 000	0	21 000
Plan 2005	09/03/06	6,11	09/03/10	09/03/16	5 298	-1 200	0	4 098	0	4 098
Plan 2005	09/01/07	7,73	09/01/11	09/01/17	15 000	0	0	15 000	0	15 000
Plan 2005	02/03/07	7,58	02/03/11	02/03/17	51 792	-5 112	0	46 680	0	46 680
Plan 2005	22/06/07	8,7	22/06/11	22/06/17	12 000	-12 000	0	0	0	0
Plan 2005	13/12/07	5,04	13/12/11	13/12/17	12 000	0	0	12 000	4 000	8 000
Plan 2005	18/03/08	3,15	18/03/12	19/03/18	80 100	-21 000	0	59 100	19 711	39 389
Plan 2005	19/05/08	4,87	19/05/12	20/05/18	2 790	-210	0	2 580	874	1 706

Plan 2008	03/07/08	4,87	04/07/12	05/07/18	60 000	0	0	60 000	20 004	39 996
Plan 2009	01/04/09	2,60	01/04/13	02/04/19	79 900	-20 000	0	59 900	39 941	19 959
Plan 2010	22/02/10	3,22	22/02/14	23/02/20	35 000	0	0	35 000	35 000	0
Plan 2010	18/03/10	3,34	18/03/14	19/03/20	105 000	0	0	105 000	105 000	0
Plan 2010	14/05/10	3,10	14/05/14	14/05/20	31 000	0	0	31 000	31 000	0
					2 346 372	**-495 988**	**-921 800**	**928 584**	**255 530**	**673 054**

Actions gratuites

Dans le cadre des autorisations votées par les actionnaires, le Directoire de la Société a attribué gratuitement un nombre total de 900 775 actions.

Conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter de leur date d'attribution et la période de conservation est également de deux ans à compter de l'attribution définitive. Les attributions d'actions gratuites d'actions sont le cas échéant conditionnées à l'atteinte d'objectifs individuels définis dans les critères d'acquisition pour chaque bénéficiaire.

Compte tenu de la réalisation des critères d'acquisition, le nombre total d'actions définitivement acquises à l'issue de la période de deux ans est de 427 600. 146 525 actions non encore acquises sont susceptibles d'être émises et 326 650 ont été annulées, les critères d'acquisition n'ayant pas été atteints.

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'actions gratuites mis en place par la Société au 31 décembre 2010 :

date de l'assemblée ayant autorisé	date d'attribution	date d'acquisition	date de cessibilité	nombre de droits attribués	nombre de droits annulés	solde de droits	nombre d'actions acquises
09/09/05	17/11/05	19/11/07	17/11/09	240 000	13 600	0	226 400
09/09/05	09/03/06	10/03/08	09/03/10	176 900	82 500	0	94 400
09/09/05	18/12/06	18/12/08	18/12/10	123 000	100 000	0	23 000
09/09/05	02/03/07	02/03/09	02/03/11	32 300	16 800	0	15 500
09/09/05	22/06/07	22/06/09	22/06/11	13 000	11 000	0	2 000
09/09/05	13/12/07	14/12/09	13/12/11	3 000	0	0	3 000
09/09/05	18/03/08	18/03/10	18/03/12	110 500	77 500	0	33 000
09/09/05	19/05/08	19/05/10	19/05/12	13 950	3 650	0	10 300
23/05/08	04/07/08	04/07/10	04/07/12	40 000	20 000	0	20 000
23/05/08	01/04/09	01/04/11	01/04/13	36 525	1 600	34 925	0
23/05/08	22/02/10	22/02/12	22/02/14	30 000	0	30 000	0
23/05/08	18/03/10	18/03/12	18/03/14	81 600	0	81 600	0
				900 775	**326 650**	**146 525**	**427 600**

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été mis en place le 19 mai 2009 avec la société Natixis Securities pour un montant total de 400 K€. 200 K€ ont été versés sur le compte le 19 mai 2009. Les actions rachetées sont comptabilisées en autres créances immobilisées. La trésorerie disponible est comptabilisée en immobilisations financières.

Au 31 décembre 2010, le compte de liquidité comprend 60 055 titres ExonHit et 84 K€ de trésorerie disponible.

15. FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILES

Le 8 novembre 2006, le Directoire a procédé à l'émission de 2 080 335 Obligations convertibles en actions. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa n° 06-378 en date du 24 octobre 2006 de l'Autorité des marchés financiers.

Les principales caractéristiques des Obligations convertibles en actions sont les suivantes :

- Valeur nominale et prix d'émission : 6,50 euros.
- Parité de conversion : la conversion d'une Obligation convertible donne droit à une action nouvelle (sauf ajustement des parités de conversion prévu au contrat).
- Intérêt annuel : 3,50% l'an.
- Durée : 5 ans, soit jusqu'au 8 novembre 2011.
- Amortissement normal : les Obligations convertibles seront amorties en totalité le 8 novembre 2011 par remboursement au prix de 7,75 euros par Obligation convertible, soit 119,23% du prix d'émission.
- Amortissement anticipé : la Société pourra à son seul gré demander le remboursement anticipé des Obligations convertibles à un prix de remboursement anticipé tel que défini au contrat d'émission (i) à tout moment entre le 8 novembre 2009 et le 8 novembre 2011 si le produit du ratio d'attribution d'actions en vigueur et de la moyenne arithmétique des cours cotés de l'action ExonHit Therapeutics, telle que définie au contrat d'émission, excède 120% du prix de remboursement anticipé ou (ii) si la totalité des Obligations convertibles en circulation est inférieure à 10% du nombre des Obligations convertibles émises.

Au 31 décembre 2009, 1 076 923 Obligations ont été converties en autant d'actions nouvelles. Cette conversion s'est traduite par une augmentation du capital social de 17 K€ et de la prime d'émission de 6.983 K€. Dans le même temps, la dette représentée par les obligations convertibles a été ramenée à 6.522 K€. La conversion de la totalité des 1 003 412 obligations encore en circulation donnerait lieu à l'émission de 1 003 412 actions de la Société.

Cet emprunt est classé au passif du bilan en Fonds non remboursables et assimilés. Les intérêts dus au 31 décembre 2010 s'élèvent à 107 K€ tout comme au 31 décembre 2009.

Le solde des obligations arrivant à maturité en novembre 2011, la direction de la Société a jugé opportun et prudent d'enregistrer une provision pour prime de remboursement de 1 254 K€ (différence entre la valeur de remboursement de 7,75 € et le prix d'émission de 6,50 € multiplié par le nombre d'actions 1.003.412) afin de tenir compte du risque de non conversion des obligations.

16. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements ayant affecté la provision pour risques et charges sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Réf.	Solde au 1er janvier 2010	Dotation de l'exercice 2010	Reprise de l'exercice 2010 (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde au 31 décembre 2010
Ecart de conversion actif.....	(a)	2 007		(367)		1 640
Provision pour litiges sociaux...	(b)		85			85
Autre provision pour risques...	(c)	142		(142)		-
Autre provision pour risques...	(d)		1 254			1 254
PROVISION POUR RISQUES		**2 148**	**1 339**	**(509)**		**2 979**
Provision pour retraite	(e)	156	38			194
Provision pour charges	(f)	46			(46)	-
PROVISION POUR CHARGES		**202**	**38**		**(46)**	**194**
TOTAL DES PROVISIONS		**2 351**	**1 378**	**(509)**	**(46)**	**3 174**

Impact (net des charges encourues) :

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2010	Dotation de l'exercice 2010	Reprise de l'exercice 2010 (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde au 31 décembre 2010
Résultat d'exploitation		123	(509)	(46)	
Résultat financier		1 254			

(a) La variation de l'écart de conversion actif de 367 K€ correspond à une diminution des pertes de change latentes liées à la conversion des créances à long terme entre ExonHit Therapeutics SA et sa filiale américaine.

(b) La Société a un litige prud'homal en cours avec un de ses anciens employés. Le montant provisionné est celui de la condamnation en première instance par le Conseil des Prud'Hommes. La Société a fait appel.

(c) Une provision pour risques de 296 K€ avait été constituée en 2008 sur la base du principe de prudence pour couvrir la totalité des coûts résultant de l'interruption du bail des bureaux de Paris 17ème. Cette provision a été reprise dans son intégralité, la fin du bail étant fixée à fin novembre 2010. Le montant de la reprise de l'exercice 2010 s'élève à 142 K€ correspondant à onze mois de loyers.

(d) L'emprunt sous forme d'obligations convertibles de 6,5 M€ arrivant à maturité en novembre 2011, la prime de remboursement d'un montant est de 1 254 K€ a été comptabilisée conformément au principe de prudence en provision pour risque à caractère financier pour tenir compte du risque de non conversion des obligations (cf Note 15).

(e) Conformément aux dispositions de la loi française, la Société verse des contributions à des organismes au titre des engagements de retraite de ses salariés en France. La législation française prévoit également le versement aux salariés d'une indemnité de départ en retraite déterminée en fonction d'un nombre d'années de service et de la

rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Une dotation aux provisions de 38 K€ a donc été comptabilisée au 31 décembre 2010.

(f) Une provision pour charges de 46 K€ avait été constituée en 2008 pour effectuer des travaux de remise en état des bureaux de Paris 17e. Les locaux, après avoir été sous-loués, ont été rendus fin 2010 en bon état par conséquent cette provision a été reprise cette année.

17. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières s'analysent comme suit au 31 décembre :

	31 décembre	
(en milliers d'euros)	**2010**	**2009**
Avance remboursable	-	-
Emprunts bancaires	-	-
Intérêts sur Emprunts d'obligations convertibles (a)	107	107
Total	**107**	**107**
Dont part à court terme	*107*	*107*
Dont part à long terme	*0*	*0*

L'intégralité des dettes financières est libellée en euros.

(a) 1.076.923 des 2.080.335 obligations convertibles émises le 8 novembre 2006 à maturité novembre 2011 ont été converties en actions. Cette conversion s'est traduite par une augmentation du capital social de 17 K€ et de la prime d'émission de 6 983 K€. Au premier trimestre 2009, la dette représentée par les obligations convertibles a été ramenée à 6 522 K€ (1.003.412 de 6,50 euros de nominal) contre 13 522 K€ au 31 décembre 2008. Ce niveau est resté inchangé au 31 décembre 2010. Cet emprunt est classé au passif du bilan en Fonds non remboursables et assimilés (cf note 15). Les intérêts s'élèvent à 34 K€ au 31 décembre 2010. A cela s'ajoute 73 K€ d'intérêts non encore prélevés par l'organisme bancaire en charge du paiement aux détenteurs d'obligations sur l'exercice. L'organisme devrait régulariser cette situation au cours de l'exercice 2011.

18. DETTES DIVERSES

Dettes diverses (en milliers d'euros)	**31/12/2010**	**31/12/2009**
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	**1 564**	**1 693**
Fournisseurs	438	633
Fournisseurs, factures non parvenues	356	517
ExonHit Inc	769	543
Dettes fiscales et sociales	**1 552**	**1 146**
Personnel	572	519
Organismes sociaux	677	537
Etat	303	90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Total	**3 115**	**2 839**

Le poste Fournisseurs, factures non parvenues comprenait en 2009 des dépenses de recrutement pour 74 K€, et des dépenses de sous-traitance pour 114 K€ contre 66 K€ sur 2010.

Les dettes fiscales en faveur de l'Etat comprennent sur l'exercice 2010 essentiellement la TVA sur article 259B (177 K€) provenant principalement de refacturations de la filiale américaine (cette TVA fait l'objet d'une auto-liquidation et impacte donc aussi l'actif du bilan au poste « créances» (cf Note 9).

19. DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)

Charges à payer	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs, factures non parvenues (inclus dans les dettes fournisseurs et comptes rattachés)	**356**	**517**
Charges à payer (incluses dans Dettes fiscales et sociales)	**901**	**792**
Dettes pour congés payés	328	302
Dettes pour primes	475	416
Etat charges à payer	98	74
Total	**1 257**	**1 309**

20. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur l'exercice 2010, les charges exceptionnelles s'élèvent à 2 K€ contre 76 K€ en 2009. Elles correspondent à la valeur nette comptable des biens immobilisés cédés.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 2 K€ en 2010 contre 860 K€ en 2009 (abandon de créance de l'aide de l'ANVAR datant de 1998 et 2002, suite à la constatation de l'échec commercial du projet financé à l'époque) et correspondent à une facturation de 1g de EHT 1864 à Sigma Aldrich.

21. SITUATION FISCALE LATENTE

La loi de finances pour 2004 stipule que les déficits ordinaires restant à reporter à la clôture de l'exercice précédent le premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2004 sont reportables sans limitation de durée.

La situation fiscale latente de la Société s'analyse essentiellement au regard des éléments suivants :

Nature	Montant (en milliers d'euros)
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 1999	1 199
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2000	2 941
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2001	5 084
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2002	10 632
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2003	8 018
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2004	13 003
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2005	4 980
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2006	4 611
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2007	7 712
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2008	7 981
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2009	10 166
Déficits ordinaires au titre de l'exercice 2010	8 639
Total déficits ordinaires	**84 966**

22. TRANSACTIONS AVEC LES FILIALES

La Société a consenti une avance en compte courant à sa filiale ExonHit Therapeutics, Inc. d'un montant de 5 655 K€ au 31 décembre 2010 contre 5 038 K€ au 31 décembre 2009. Cette avance figure à l'actif du bilan en immobilisations financières et fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 2 253 K€ au 31 décembre 2010. Le montant total des intérêts facturés par la Société à sa filiale au titre de cette avance s'élève à 227 K€ en 2010.

23. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Une synthèse des obligations contractuelles et des engagements commerciaux de la Société au 31 décembre 2010 est présentée dans les tableaux suivants :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Paiements dus à moins d'un an	Paiements dus de un à cinq ans	Paiements dus à plus de cinq ans
Dettes financières	(a)	107	107		-
Autres dettes	(b)	300	300		
Obligations en matière de location-financement	(c)	76	61	15	-
Contrats de location simple	(d)	1 307	511	796	-
Obligations d'achat irrévocables					
Autres obligations à long terme					
Total		**1 790**	**979**	**811**	-

Autres engagements commerciaux (en milliers d'euros)	**Réf.**	**Total**	**Engagements à moins d'un an**	**Engagements de un à cinq ans**	**Engagements à plus de cinq ans**
Lignes de crédit					
Lettres de crédit					
Garanties	(e)	31		31	-
Obligations de rachat					
Autres engagements commerciaux	(f)	20		20	
Total		**51**		**51**	-

(a) Cf. note 17.

(b) Le contrat de consultant avec la société LFB Partners, créée par les fondateurs de la société, a fait l'objet d'un amendement en mars 2010. Celui-ci prévoit des honoraires de 700 K€ pour la période s'achevant le 20 décembre 2011, dont 400 K€ ont été versés au cours du premier semestre 2010. Au cours des deux années précédentes, la société a versé à LFB Partners un montant de 400 K€ par an au titre de ce contrat ainsi qu'une prime de 300 K€ lors du renouvellement du contrat de collaboration avec Allergan.

(c) Il s'agit des redevances futures à payer au titre des contrats de crédit-bail. Cf note 24.

(d) Il s'agit des obligations de la société en matière de location de longue durée de véhicules et de location immobilière. Les baux commerciaux contractés par la Société sont tacitement reconduit en 2010 pour une durée de trois ans.

(e) Dans le cadre de ses activités courantes, la Société accorde certaines garanties dont la plus significative au 31 décembre 2010 est la suivante :

- 1,365 SICAV ayant une valeur d'origine de 31 K€, ont été nanties en faveur de l'organisme bailleur du siège social de la Société boulevard Masséna à Paris;

Il a été procédé à une mainlevée de l'engagement de la caution nantie en faveur de l'organisme bailleur du siège social de la Société rue Brunel à Paris, suite à la restitution des locaux. Par conséquent, les 42 SICAV nanties pour la caution ont été débloquées.

(f) Un accord de licence pour un nouveau test diagnostique du cancer du sein a été signé en mai 2009 avec l'Institut Gustave Roussy (IGR). A la date de signature du contrat, 30 K€ ont été versés et comptabilisés en immobilisations incorporelles. Une provision de 10 K€ au titre de redevance annuelle pour l'exploitation des brevets a été constitué sur l'exercice 2010 et versée début 2011. Des versements de redevances annuelles de 10 K€ sont également prévus en 2012 et 2013.

24. CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

La Société loue certains de ses équipements au travers de contrats de crédit-bail.

Le montant de la dotation aux amortissements qui aurait été enregistrée au titre de l'exercice clos et au titre des exercices précédents si les biens avaient été acquis par la Société est présenté dans le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL				
(en milliers d'euros)	**Coût d'entrée**	**Dotations aux amortissements de l'exercice 2010**	**Dotations aux amortissements cumulées**	**Valeur nette**
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 159	125	2 082	76
Autres immobilisations corporelles	36	0	36	0
TOTAUX	**2 195**	**125**	**2 118**	**76**

Les engagements de la Société au titre des contrats en vigueur au 31 décembre 2010 sont résumés dans le tableau suivant :

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL							
	REDEVANCES PAYEES		**REDEVANCES RESTANT A PAYER**				**PRIX D'ACHAT RESIDUEL**
(en milliers d'euros)	DE L'EXERCICE 2010	CUMULEES	JUSQU'A 1 AN	+ 1 AN A 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAL A PAYER	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	134	454	61	15		76	5
TOTAUX	**134**	**454**	**61**	**15**		**76**	**5**

25. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les honoraires concernant les travaux de mission légale des commissaires aux comptes sont les suivants :

Montant HT en milliers d'euros	Ernst and Young	A&D
Audit		
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés		
- Exonhit SA	48	28
- Filiale intégrée globalement (Exonhit Inc.)	46	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		
- Exonhit SA (*)	90	10
- Filiale intégrée globalement (Exonhit Inc.)		
Sous Total	***184***	***38***

Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
Juridique, fiscal, social		
Autres		
Sous Total		
Total	**184**	**38**

(*) Les prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes correspondent aux travaux réalisés dans le cadre de la revue limitée des comptes semestriels ainsi que des travaux réalisés dans le cadre du projet d'acquisition de la société RedPath.

26. TRANSACTIONS REALISEES AVEC DES PARTIES LIEES

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions de marché normales.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire de la Société se sont élevées à 875 K€ au cours de l'exercice 2010, contre 791 K€ en 2009. L'exercice 2009 a connu une période sans Directeur Financier, membre du directoire, ce dernier est arrivé à la fin de l'exercice 2009.

A l'identique de l'exercice 2009, une somme de 60 K€ a été provisionnée dans les comptes de l'exercice 2010 au titre des jetons de présence de l'année 2010 pour les membres du Conseil de Surveillance.

27. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la Société sur l'exercice 2010 s'élève à 50 personnes (dont 34 cadres et 16 employés) contre 47 personnes (dont 32 cadres et 15 employés) sur l'exercice précédent.

28. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 3 583 heures au 31 décembre 2010. Au cours de l'année 2010, 112 heures ont fait l'objet d'une demande de la part des salariés. Conformément aux principes comptables décrits au paragraphe 2.10, la Société n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2010.

29. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient à hauteur de 100% la société ExonHit Therapeutics Inc, localisée au 217 Perry Parkway, Gaitherburg, Etats-Unis. Au titre de l'exercice 2010, la société ExonHit Therapeutics Inc a réalisé une perte de 178 KUSD. Au 31 décembre 2010, les capitaux propres de cette filiale s'élèvent à – 3 011 KUSD.

30. ETABLISSEMENT DE COMPTES CONSOLIDES

La Société établit des comptes consolidés préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés (règlement 99-02 du Comité de la Réglementation comptable).

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la Société et de sa filiale détenue à 100% aux Etats-Unis, ExonHit Therapeutics Inc.

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ExonHit vient d'annoncer le marquage CE d'AclarusDx® (test d'aide au diagnostic de la maladie d'Alzheimer (MA) qui détecte, dans le sang, des biomarqueurs spécifiques de la maladie) et met en place, en France, une étude en conditions réelles qui permettra de déterminer la place d'AclarusDx® parmi l'ensemble des examens actuellement utilisés par les Centres Mémoire de Ressource et de Recherche (CMRR) pour poser le diagnostic de la maladie d'Alzheimer. Pour soutenir l'introduction d'AclarusDx®, ExonHit a constitué un Comité Scientifique réunissant des experts français de renom et présidé par le Professeur Françoise Forette. Concernant la mise sur le marché aux Etats-Unis, ExonHit étudie actuellement différentes possibilités allant du « Laboratory Developed Test » à une autorisation par la FDA.

Aucun autre événement susceptible d'affecter les comptes de la société n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2010.